



## Décès gérant sci héritières refus succession

-----  
Par Zakine

Bonjour

Je suis associée sci a 50/50. Le gérant est dcd

Les héritières vont se décliner de la succession car trop

De passif du défunt.

Un premier notaire va ouvrir et fermer la succession

De mon côté je met en vente le bien de la sci

que deviennent

Les parts des héritières si elles ne sont pas considérées

Comme t elles après leur refus de succession

Que deviennent les parts qu elles ont héritées de leur père

Vue que nous sommes sur une sci

Vont elles restées actionnaires ?

Merci de votre réponse